

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2026-05-03

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	5	6

Convocation le :
18 avril 2026

Délibération :

2026-05-03

TARIF PERISCOLAIRE

Annexe : -

Pages : 2

L'an deux-mil-vingt-six, le mardi 5 mai, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM PLAINE DE BRIE.

Etaients présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM Plaine de Brie ;

Monsieur Serge BRIERE, représentant d'Andrezel ;

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, vice-président et maire de Champeaux ;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry ;

Etaients Absents excusés :

Madame Françoise KUBIAK, vice-présidente et représentante de St-Méry ;
a donné pouvoir à Monsieur Pascal KUBIAK ;

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Madame Candice BOYER, représentante d'Andrezel ;

Monsieur Laurent CRIEF, représentant de Saint-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la proposition du Président du SIVOM de la Plaine de Brie qui demande la modification suivante au tableau des tarifs périscolaires 2026-2027

	1 enfant		A partir du 2 ^{ème} enfant	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Garderie matin	2,45 €	2,50 €	1,65 €	1,68 €
Garderie soir	2,93 €	2,99 €	1,92 €	1,95 €
Etude	3,28 €	3,34 €	2,22 €	2,26 €
Cantine	4,70 €	4,89 €	4,70 €	4,89 €
Cantine avec panier repas	1,66 €	1,72 €	1,66 €	1,72 €
Majoration si absence de réservation	4,70 €	4,89 €	4,70 €	4,89 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs pour les services périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027.

Fait et délibéré en séance,

Le 5 mai 2026,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du SIVOM de la Plaine de Brie

**REGROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE**
0160 66 96 47
MAISON DE SANTÉ
SIVOM PLAINE DE BRIE
+++ REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
18, rue du Cloître - 77720 CHAMPEAUX

